



Le suivi du produit, un plus sécuritaire quasi obligatoire

■ **Tracer les produits devient une pratique courante.**

■ **Nouvelles réglementations obligent.**

Dans un souci de sécurité sanitaire, les réglementations imposent aux entreprises de l'industrie pharmaceutique et de l'agroalimentaire de tracer et de localiser leurs produits. Cette traçabilité imposée touche par ricochet les prestataires logistiques. 15.000 entreprises françaises seraient équipées des moyens dédiés.

Le prix et la norme. Il s'agit de systèmes informatiques couplés à des outils d'identification par exemple, les étiquettes à code-barres. Un système très répandu mais qui ne permet pas la remontée d'informations en temps réel.

En effet, à l'aide d'un pistolet laser, le manutentionnaire doit lire une à une les étiquettes apposées sur les colis, à la différence des étiquettes électroniques RFID (Radio Frequency Identification), dont les puces électroniques automatisent la lecture des colis grâce à leurs échanges radio avec les portails de lecture dédiés. Ce qui fait monter la productivité du personnel de l'entrepôt tout en alimentant en temps réel les systèmes d'information. « *Les deux systèmes cohabiteront encore quelque temps* », estime Zebra Technologies, le fabricant d'imprimantes pour code-barres et RFID.

Les étiquettes électroniques, appelées « tags », sont en test depuis deux ans dans bon nombre d'entreprises françaises. Deux obstacles restent à surmonter : leur prix (il faut compter un minimum de 0,25 euro par tag) et l'absence de norme. Ce dernier obstacle vient d'être levé.

« *Grâce à la norme EPC Global 2, un produit peut être identifié de la même façon partout dans le monde* », indique Rémy Poulachon. L'entreprise va tracer les données relatives à ses produits avec la même attention qu'elle porte à ses flux physiques, souligne DDS Logistics, un éditeur français de solutions de gestion du transport. Ce dernier vient de lancer un portail de traçabilité adopté par le groupe Total.

Concurrence abondante. Grâce à ce tableau de bord électronique, le donneur d'ordres pilote l'ensemble des opérations logistiques. « *Chaque acteur de la chaîne logistique accède à un niveau prédéfini à partir duquel il renseigne le système en temps réel par XML ou par formulaires électroniques* », explique Jérôme Bour, PDG de DDS Logistics.

D'autres portails sont sur le marché, tels celui de Traceone adopté par les grandes centrales



de distribution, ou celui d'e-
Themis une SSII spécialisée dans
la vente et la logistique. La
concurrence est abondante : c'est

le signe que la traçabilité consti-
tuera le passage obligé pour pré-
server ses parts de marché.

Eliane Kan

Z O O M

Retirer les produits en moins de cinq heures.

Retirer rapidement des rayons les fromages contaminés par la listeria est vital. Cette opération sera d'autant plus vite menée que leur fournisseur dispose d'un système de traçabilité efficace. Ce que propose RHC, un distributeur de produits laitiers et de salaison. En cas d'alerte, moins de cinq heures sont nécessaires pour identifier les seuls produits concernés et avertir tous leurs destinataires. « Ce type d'alerte arrive régulièrement », constate Raymond Houdot, le PDG. RHC a été l'un des premiers de sa profession à s'équiper d'un tel système aujourd'hui obligatoire. L'outil repose sur le progiciel de gestion intégrée de Generix couplé au logiciel de préparation de commande d'Interscan. « Nous avons veillé à satisfaire nos grands comptes comme Sodexho ou Air France qui veulent avoir un niveau de sécurité optimal. » L'identification de chacun des produits est assurée à l'aide d'une étiquette code-barres. Celle-ci est lue à chaque étape depuis la préparation jusqu'à l'expédition du produit chez les clients. « Ainsi, même si nous n'avons pas gagné en productivité, nous gérons mieux nos stocks et nos prévisions de commandes. »

E. K.